

ASSOCIATION DES CADRES TERRITORIAUX DE L'ACTION SOCIALE

---

# LE RÉSEAU DES PROFESSIONNELS DE L'ACTION SOCIALE



[www.actas-asso.fr](http://www.actas-asso.fr)



## Association des Cadres Territoriaux de l'Action Sociale

Les cadres territoriaux intervenant dans le secteur de l'action sociale évoluent dans un environnement où les responsabilités sont de plus en plus nombreuses et complexes. Dans ce contexte, adhérer à un réseau professionnel s'avère une réelle ressource.

Réseau actif, l'ACTAS a pour ambition de permettre de partager des expériences, de témoigner de sa pratique mais aussi de débattre des grands enjeux traversant l'action sociale dans le respect des valeurs qui le guident : **Fraternité, Solidarité et Respect.**

élu par l'Assemblée Générale et d'un collège régional composé de délégués régionaux représentant les régions métropolitaines et ultra-marines.

### L'ACTAS agit au plan national

Forte d'une reconnaissance nationale, l'ACTAS participe à des groupes de travail, représente ses adhérents dans des instances nationales (UNCCAS, ODAS, HCTS...), rédige des motions pour faire entendre la parole des cadres territoriaux de l'action sociale auprès des pouvoirs publics.

### L'ACTAS agit au plan régional

Un délégué régional anime, au plus près du terrain, un réseau de cadres permettant de faire vivre des liens de proximité et de lutter contre l'isolement professionnel que peuvent connaître ses adhérents, notamment ceux des petites villes et des zones rurales. L'association peut intervenir auprès des organismes et des autorités pour représenter les cadres et porter la parole du réseau.

## Une gouvernance au plus près des adhérents

L'ACTAS est administrée par un conseil d'administration constitué d'un collège national

Une **force de proposition** auprès des élus locaux et des responsables nationaux

Une **dynamique de réflexion** sur les enjeux de l'action sociale locale



Un **lieu de partage** des expériences et des savoir-faire

Une **instance de représentation**

Des **rencontres annuelles** pour se retrouver et partager

## Adhérer à l'ACTAS, c'est :

- Rejoindre un réseau dynamique,
- Bénéficier d'échanges professionnels avec les collègues de son département et de sa région,
- Partager connaissances et savoir-faire,
- Contribuer, en groupes de travail, sur les enjeux de l'action sociale,
- Être représenté dans les instances dirigeantes,
- Participer aux rencontres nationales annuelles en bénéficiant du tarif « Adhérent »,
- Recevoir une lettre d'information aux adhérents,
- Accéder à un site Internet : [www.actas-asso.fr](http://www.actas-asso.fr) avec accès privatif aux adhérents (articles/veille/forum...),
- Être informé des mouvements professionnels pour faciliter les mobilités,

- Disposer d'une protection juridique et d'un service assurantiel qui offre de nombreuses garanties,
- Bénéficier de tarifs préférentiels sur les formations initiées par l'UNCCAS.

## Des liens à construire :

Vous partagez les valeurs de l'action sociale et êtes cadre A, B ou agent de catégorie C, intervenant dans un CCAS, un CIAS, une métropole, un service d'action sociale d'une collectivité territoriale (commune, EPCI, Département), Vous souhaitez vous engager dans un réseau dynamique,



**Rejoignez-nous !**

Pour rejoindre l'ACTAS :  
Bulletin d'adhésion téléchargeable  
sur le site : [www.actas-asso.fr](http://www.actas-asso.fr)



**Suivez-nous également sur LinkedIn**



## L'ACTAS remercie ses partenaires



**Secrétariat ACTAS**  
CCAS de La Flèche  
Espace Pierre Mendès France  
72205 LA FLÈCHE Cedex - E-mail : [contact@actas-asso.fr](mailto:contact@actas-asso.fr)



[www.actas-asso.fr](http://www.actas-asso.fr)